



NOTRE-DAME DU
GRANDCHAMP

INFORMATIONS FINANCIERES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

CONTRIBUTIONS FAMILIALES

CATEGORIE	O	A	B	C	D
Quotient familial	Inférieur à 5 200 €	5 201 € à 8 340 €	8 341 € à 11 990 €	11 991 € à 16 580 €	Supérieur à 16 580 €
Contribution annuelle LG	368 €	735 €	1113 €	1500 €	1860 €
Contribution annuelle LT	368 €	735 €	1103 €	1470 €	1795 €
Contribution annuelle LP	368 €	735 €	1103 €	1470 €	1795 €
Chèque d'arrhes	60 €	120 €	180 €	220 €	270 €

Outre les contributions familiales mentionnées ci-dessus, seront à régler les cotisations diverses (57€), la location des livres (50€), éventuellement l'adhésion à l'APEL et les suppléments occasionnés par certaines options, logiciels obligatoires, achat de manuels et voyages.

AUTRES

Certains montants peuvent faire l'objet d'une légère modification.

Enseignement général

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL					ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE		AUTRES		
Espagnol (DELE)	Anglais+ (Cambridge)	Sections Euro et Euro-bilingue anglais Section Euro-allemand	Section Internationale Britannique (acompte demandé de 360 €)	Débats MUN	Allemand hors Euro	Chinois	Maîtrise St Louis	BIA	Soutien Natation
195 €	380 €	425 €	1 800 €	175 €	95 €	95 €	200 €	165 €	40 €
Hors inscription examen et livres					Conversation				

Enseignement professionnel

Niveau	Section EURO Voyage / Stage	Maîtrise St Louis
Seconde	380€	200 €
Première	380 €	
Terminale	850 € (prévoir environ 700 euros pour les frais sur place)	

Enseignement technologique

Section Euro		Anglais+ (Cambridge)	Espagnol+ (DELE)	Chinois	Allemand	Natation	Maîtrise St Louis
Première	Terminale						
425 €		380 €	195 €	95 €	95 €	40 €	200 €
Livre et inscription à l'examen de Cambridge compris		Hors inscription examen et livres		Conversation obligatoire			

CIRCULAIRE FINANCIERE

Contribution familiale – Quotient familial

À Notre-Dame du Grandchamp, la contribution familiale est établie à partir du quotient familial.

✓ **Qu'est-ce que le quotient familial ?**

Tout simplement le résultat de la division des revenus annuels de la famille par le nombre de parts. A ce résultat correspond une catégorie (désignée par une lettre et un taux de contribution).

✓ **Pourquoi le quotient familial ?**

Pour ouvrir Notre-Dame du Grandchamp à tous ceux qui désirent profiter de l'éducation qu'il propose, quelles que soient les ressources financières. Chaque famille contribue, suivant ses ressources, à couvrir les dépenses du budget. Aux demandes, souvent gênantes, de bourses ou de réductions, Notre-Dame du Grandchamp a donc substitué une prise de conscience par toutes les familles d'un devoir de solidarité dans l'esprit de l'Évangile.

✓ **Comment déterminer votre catégorie ?**

En calculant vous-même votre quotient familial d'après les indications portées au verso.

Notre-Dame du Grandchamp vous demande de joindre à ce dossier l'ensemble des documents vous ayant permis d'aboutir à ce calcul. En l'absence de pièces justificatives, le quotient D sera appliqué.

✓ **Evolution de la situation familiale**

Dans la difficile conjoncture actuelle, personne n'est à l'abri d'une brusque dégradation de sa situation. Dans ce cas, prenez contact avec le service Comptabilité en donnant toutes les pièces justificatives (*l'ensemble de ces documents restant confidentiels*).

✓ **Facturation et mode de Règlement**

Fin septembre 2021, vous recevrez une **seule facture annuelle**¹ sur Ecole Directe accessible avec les codes qui vous seront adressés à la rentrée. Son règlement peut s'effectuer :

- soit par **prélèvement mensuel** du 15 oct. 2021 au 15 juin 2022 (9 mois)
- soit par **prélèvement trimestriel** le 15 oct. 2021, le 15 janv. & le 15 avril 2022
- soit par **1 chèque** reçu au + tard le 15 octobre 2021 à l'ordre d'OGEC Notre-Dame du Grandchamp
- soit par **virement** au plus tard le 15 octobre 2021

¹ Cette facture sera éventuellement amendée par des factures complémentaires (voyages, sorties...)

MODE DE CALCUL

Calculez le revenu annuel de l'année 2019 :

Revenu annuel imposable avant abattement (correspondant à la ligne « salaires et assimilé » de vos déclarations : d'impôt, BIC, BNC) auquel il faut ajouter les allocations diverses² et autres avantages en nature estimés à leur valeur réelle ainsi que les autres revenus : *fonciers, pensions alimentaires, titres etc...*

Calculez votre coefficient de charge :

Coefficient de base : 2 points

- + 1 point s'il n'y a qu'un seul parent au foyer
- + 1 point pour chaque enfant à charge
- + 1 point par personne à charge en plus des enfants
- + 1 point supplémentaire pour enfant handicapé

Divisez votre revenu par le coefficient obtenu et reportez-vous au tableau ci-dessous pour définir le montant de votre contribution annuelle :

CATEGORIE	O	A	B	C	D
Quotient familial	Inférieur à 5 200 €	5 201 € à 8 340 €	8 341 € à 11 990 €	11 991 € à 16 580 €	Supérieur à 16 580 €
Contribution annuelle LG	368 €	735 €	1113 €	1500 €	1860 €
Contribution annuelle LT	368 €	735 €	1103 €	1470 €	1795 €
Contribution annuelle LP	368 €	735 €	1103 €	1470 €	1795 €
Chèque d'arrhes	60 €	120 €	180 €	220 €	270 €

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au service comptabilité au 01.39.24.12.85.
Joindre au dossier copie de l'avis d'imposition 2020 accompagné des documents vous ayant permis de
calculer votre quotient familial

A cette contribution s'ajoutent, pour l'année :

- ✓ **62 € de cotisations diverses** qui sont intégralement reversées aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels nous sommes affiliés.
- ✓ **50 € de location de livres.**
- ✓ **Adhésion APEL (Association de Parents d'Elèves)** : les sommes perçues par Notre-Dame du Grandchamp au titre de l'APEL leur sont intégralement reversées. Elles figureront sur votre facture annuelle, sauf demande écrite de votre part.

LIVRES SCOLAIRES

Ils seront distribués le jour de la rentrée contre un chèque de caution non débité de 200 €. En cas d'oubli, si ce chèque n'est pas remis à la comptabilité avant le 15 septembre, son montant sera facturé. La restitution de cette caution se fera en fin d'année scolaire en fonction de l'état et du nombre de livres rendus.

ASSURANCE

Afin d'éviter tout problème lors des déplacements scolaires et extra-scolaires, Notre-Dame du Grandchamp a souscrit, pour chaque élève, une assurance responsabilité civile. Nous conseillons vivement aux familles qui ne l'auraient pas fait de souscrire une assurance "Individuelle Accident" auprès de la compagnie ou mutuelle de leur choix.

OPTIONS

Les options proposées par Notre-Dame du Grandchamp donnent lieu à des conditions financières particulières indiquées sur l'engagement financier.

² Allocations familiales exclues